



MANUEL TECHNIQUE
DES 7^{èmes} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

FOOTBALL



Sommaire

Rappel réglementation générale.....3

- Jurys internationaux3
- Rémunérations3
- Causes de disqualification3

Description de la compétition.....4 « Football »

- Participants4
- Dates5
- Calendrier des épreuves.....5
- Sites.....7
- Épreuves8
- Remise des médailles.....9

Aspects techniques relatifs à la compétition « Football »9

Équipements sportifs11

Renseignements médicaux11

Un nouvel élan *pour la Francophonie*

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005 et le Liban en 2009, la France a donc l'honneur d'accueillir à nouveau les Jeux de la Francophonie : c'est une grande fierté et une grande responsabilité. Par le nombre de pays concernés qui couvre les cinq continents, par les valeurs de partage qui sont au cœur de notre espace francophone, par la langue et la culture françaises que nous avons en commun, et parce que les Jeux de la Francophonie ont su conserver leur originalité à travers l'alliance des sports et des arts, mais aussi et surtout parce que l'exigence de solidarité est inscrite dans le projet même des Jeux avec l'alternance entre pays du Sud et pays du Nord, les Jeux de la Francophonie font partie des grands événements internationaux.

Cette exigence, Nice y est sensible notamment en raison de sa position au cœur de la Méditerranée, qui l'inscrit comme un lieu d'échanges et de dialogues, entre le Sud et le Nord.

C'est pourquoi la France a voulu faire de Nice la ville hôte de cet événement international.

Portée par toutes ces valeurs, la ville de Nice se propose ainsi de mettre tous ses atouts au service des Jeux de la Francophonie 2013, pour faire de cette 7^{ème} édition une grande réussite : mettre à disposition des Jeux une culture de l'accueil et un savoir-faire événementiel reconnu, répondre aux besoins des Jeux en matière d'équipements et d'infrastructures, s'inscrire dans les missions de la Francophonie en mobilisant les réseaux de l'éducation, de la formation, de la recherche, et en faisant de ces Jeux les premiers Jeux écologiques.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie France Nice 2013 souhaite à tous la bienvenue et, à travers ce manuel technique, souhaite donner les clés de cette 7^{ème} édition pour mieux appréhender l'organisation, mais aussi la réglementation et la programmation des épreuves.

Tous les matchs de la compétition de football des VII^{èmes} Jeux de la Francophonie seront joués selon les lois du jeu promulguées par l'International Football Association Board (IFAB) et publiées par la Fédération Internationale de Football Association (FIFA).

Rappel réglementation générale

- **Seuls les États et gouvernements membres ou observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sont habilités à inscrire des concurrents à la compétition de football, selon les modalités définies par le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF).**

- **Les participants doivent :**

- > être ressortissants des États ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF ;

- > posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts du CIJF et des Règles des Jeux qui traite des engagements ;

- > être âgés de plus de 18 ans (nés au 1^{er} janvier 1995 et avant) et de moins de 20 ans au 1^{er} janvier 2013

- > chaque États ou gouvernement doit inscrire sa délégation dans le respect de l'échéancier défini dans le document des dispositions générales.

- **Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.**

Jurys internationaux

Le jury

Pour chaque discipline sportive, le CIJF avec le délégué de la fédération internationale constitue un jury. Le président du jury est le délégué de la fédération internationale.

La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise, mais il n'a aucune voix délibérative.

Le jury établit un compte rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.

Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

Le comité d'appel:

Le comité d'appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury international. Ses décisions sont sans appel.

Rémunérations

Les concurrents ne reçoivent aucune rémunération.

Causes de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la fédération internationale peut entraîner la disqualification de l'athlète et de l'équipe.

Description de la compétition « Football »

Structure d'organisation de la compétition de football

Le tournoi de football masculin des moins de 20 ans, des VII^{èmes} Jeux de la Francophonie est organisé selon la réglementation de la FIFA. Toutefois, en concertation avec la FIFA, le CIJF adoptera certaines dispositions en tenant compte de l'esprit des règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation du tournoi est placée sous la responsabilité technique du délégué technique désigné par la FIFA.

L'organisation du tournoi est assurée par le CNJF, sous la supervision du CIJF.

CIJF	FIFA	CNJF
Directeur CIJF: Mahaman-Lawan Seriba	Délégué technique de la FIFA: M. Michel Sablon	Directeur général CNJF: Bernard Maccario
Experts sports au CIJF: M. Michel Deronzier et Mme Zeina Mina		Coordonnateur des compétitions sportives au CNJF: M. Julien Schramm
		Coordonneurs de la compétition d'athlétisme au CNJF: M. Eric Borghini, M. Philippe Benedetti et M. Julien Sassi

Participants

Processus de qualification

La sélection des équipes est faite par le CIJF et la FIFA selon le classement mondial FIFA.

Deux places sont réservées pour :

- > La France, pays organisateur
- > République du Congo, tenant du titre

Nombre de participants

16 équipes de 20 joueurs, soit 320 footballeurs qui participeront au tournoi de football.

NB : cette liste peut être amenée à changer par le CIJF

Liste des 16 états et gouvernements qualifiés :

Burkina-Faso	Liban
Cameroun	Maroc
Canada	Niger
Cap-Vert	République du Congo
Côte D'ivoire	République Démocratique du Congo
France	Rwanda
Gabon	Senegal
Haiti	Tchad

Dates

Le tournoi de football se tiendra sur 10 jours, du 6 septembre au 15 septembre 2013.

Le match d'ouverture se déroulera le 6 septembre 2013 à 15h et la finale le 15 septembre à 16h30 au Parc des Sports Charles Ehrmann.

Calendrier des épreuves

Dates	Heures	Activités	Lieux
Jeudi 5/09/2013	10h30	Réunion technique	UFR STAPS
Vendredi 6/09/2013	15h	POULE C Cameroun < > Maroc	Complexe de La Plaine
	15h	POULE C Burkina Faso < > Tchad	Stade Méarelli
	18h	POULE D France < > Canada	Complexe de La Plaine
	18h	POULE D République du Congo < > Rwanda	Stade Méarelli
Samedi 7/09	13h	POULE A Côte D'ivoire < > Cap-Vert	Complexe de La Plaine
	13h	POULE A République Démocratique du Congo < > Niger	Stade Méarelli
	15h30	POULE B Gabon < > Senegal	Complexe de La Plaine
	15h30	POULE B Haïti < > Liban	Stade Méarelli
	À partir de 19h	Cérémonie d'ouverture	Promenade des Anglais
Dimanche 8/09/2013	15h	POULE D Rwanda < > Canada	Complexe de La Plaine
	15h	POULE D République du Congo < > France	Stade Méarelli
	18h	POULE C Maroc < > Tchad	Complexe de La Plaine
	18h	POULE C Cameroun < > Burkina Faso	Stade Méarelli
Lundi 9/09/2013	15h	POULE A Cap-Vert < > Niger	Complexe de La Plaine
	15h	POULE A Cote D'ivoire < > République Démocratique du Congo	Stade Méarelli
	18h	POULE B Sénégal < > Liban	Complexe de La Plaine
	18h	POULE B Gabon < > Haïti	Stade Méarelli

Dates	Heures	Activites	Lieux
Mardi 10/09/2013	15h	POULE C Tchad <> Cameroun	Complexe de La Plaine
	15h	POULE C Maroc <> Burkina Faso	Stade Méarelli
	18h	POULE D France <> Rwanda	Complexe de La Plaine
	18h	POULE D Canada <> République du Congo	Stade Méarelli
Mercredi 11/09/2013	15h	POULE A Niger <> Côte D'ivoire	Complexe de La Plaine
	15h	POULE A Cap-Vert <> République Démocratique du Congo	Stade Méarelli
	18h	POULE B Liban <> Gabon	Complexe de La Plaine
	18h	POULE B SENEGAL <> HAITI	Stade Méarelli
Jeudi 12/09/2013	REPOS		
Vendredi 13/09/2013	17h	1 ^{ère} DEMI-FINALE Vainqueur. A - Vainqueur. B	Stade du ray
	20h	2 ^{ème} DEMI-FINALE Vainqueur. C - Vainqueur. D	Stade du Ray
Samedi 14/09/2013	19h - 21h	Gala des Lauréats	Acropolis - Salle Apollon
Dimanche 15/09/2013	14h	MATCH 3 ^{ème} PLACE P. C-D <> P. A-B	Parc des Sports Charles Ehrmann
	16h30	Finale	Parc des Sports Charles Ehrmann
	A partir de 20h	Cérémonie de clôture	Parc des Sports Charles Ehrmann

Tirage au sort

Le tirage au sort a été effectué le 11 décembre 2012; la répartition des poules s'établit comme suit:

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1. Côte d'Ivoire	1. Gabon	1. Cameroun	1. France
2. Cap-Vert	2. Sénégal	2. Maroc	2. Canada
3. République Démocratique du Congo	3. Haïti	3. Burkina Faso	3. République du Congo
4. Niger	4. Liban	4. Tchad	4. Rwanda

Sites

Sites de compétition

Phases de poules sur terrain synthétique

> **Complexe de la Plaine** : (Tribune de 317 places - Capacité d'accueil du site : 1311 personnes)

Le complexe est situé à l'ouest de Nice, Bd Jean Luciano à proximité immédiate du Parc des Sports Charles Ehrmann. Il est utilisé par l'équipe réserve et les équipes de jeunes de l'OGC Nice.



> **Stade Méarelli** : 1314 personnes (703 dans le stade et 611 en tribune)

Le stade est situé à l'ouest de Nice, Route de Grenoble à la sortie ouest de la Voie Mathis juste avant le Bd Paul Montel.



Demi-finales, 3ème place et finale sur pelouse engazonnée

> **Stade du Ray** : stade situé à Nice-Nord, homologué par la Ligue Professionnelle de Football où évoluait l'OGC Nice en Ligue 1 jusqu'à la saison 2012/2013. 17 000 places.



> **Terrain honneur du Parc des Sports Charles Ehrmann** (12 500 places) : pelouse entièrement rénovée à l'occasion des Jeux.



Sites d'entraînement

> **4 sites retenus pour l'entraînement régulier** des équipes en tenant compte des sites d'hébergement :

> Entraînement exceptionnel sur les terrains de matches : Possibilité de permettre 1 entraînement en phase de

poule le matin sur le terrain dédié à la compétition, au stade Méarelli et au complexe de la Plaine.

Un calendrier d'entraînement pour chaque équipe et sur chaque terrain du mercredi 4/09/13 au dimanche 15/09/13 sera communiqué aux délégations avant le début de la compétition.

Sites d'hébergements	Sites d'entraînement	Nature des terrains
Le port	Stade Bob Rémond - 19 Bld Pierre Sénard	Synthétique
Résidence Saint Antoine et Baie des Anges	Complexe de la Plaine - Bld Jean Luciano et Stadium - route de Grenoble	
Résidence Madeleine	Stade Méarelli - 20 route de Grenoble et Stadium - route de Grenoble	Synthétique
Résidence des Collinettes	Stade Méarelli - 20 route de Grenoble et Stadium - route de Grenoble	
Résidence Montebello	Stade Bob Rémond - 19 Bld Pierre Sénard	Synthétique
Résidence Romain Gary	Stade Bob Rémond - 19 Bld Pierre Sénard	

Epreuves

La compétition de football des Jeux de la Francophonie se disputera en deux tours.

Premier tour: PHASE DE POULE

Les 16 équipes participant à la compétition seront réparties en 4 poules de 4 chacune, comme suit :

Poule A Poule B Poule C Poule D

Au 1^{er} tour, chaque équipe jouera un match contre les 3 autres équipes de sa Poule.

Un match gagné sera rétribué par 3 points (3), un match nul par un point (1), un match perdu par zéro point (0), et un match perdu par forfait par moins un point (-1).

De plus, un match perdu par forfait sera considéré comme une défaite 3 à 0.

Par ailleurs, une équipe qui se voit pénalisée pour une irrégularité à la suite d'un match (déclaré forfait) perdra les points du match auxquels elle avait droit, ainsi que les buts qu'elle a marqués au cours du match. L'équipe gagnante bénéficiera des points du match et du plus grand nombre de buts, entre les trois buts automatiquement attribués et les buts qu'elle a marqués, si le nombre est supérieur à trois. A l'issue de ces matchs de poule, seront qualifiées directement pour les demi-finales, les quatre équipes ayant terminé première de chaque poule. Pour se faire, il convient de retenir chronologiquement les critères suivants pour déterminer le classement dans chaque poule :

- > Le plus grand nombre de points après tous les matchs de poule,
- > La différence de buts dans tous les matchs de poule,
- > Le plus grand nombre de buts marqués dans tous les matchs de poule.

> Dans le cas où, sur la base des trois critères précités,

- 1^{er} cas possible : deux équipes seraient ex aequo. Leur classement sera déterminé par leur confrontation directe : l'équipe ayant gagné la confrontation directe sera déterminée vainqueur de la poule. Si toutefois, la confrontation a donné droit à un match nul, un tirage au sort par le CIJF sera effectué pour déterminer le vainqueur de la poule.
- 2^{ème} cas possible : trois équipes seraient ex aequo. Leur classement sera déterminé par les critères suivants :
 - Plus grand nombre de points obtenus dans les matchs de poule entre les équipes concernées.
 - Différence de buts particulière des matchs de poule entre les équipes concernées.
 - Plus grand nombre de buts marqués dans tous les matchs de poule entre les équipes concernées,
 - Si toutefois, ces équipes sont encore à égalité, un tirage au sort par le CIJF sera effectué pour déterminer le Vainqueur de Poule.
- 3^{ème} cas possible : toutes les équipes se retrouvent à égalité sur l'ensemble des critères évoqués, le CIJF se verra donc obligé de procéder à un tirage au sort pour déterminer le vainqueur de poule.

Deuxième tour: PHASE FINALE

Les quatre premiers de poule sont donc qualifiés pour les demi-finales.

Un tirage au sort par le CIJF détermine les oppositions et l'ordre des matchs pour ces demi-finales. Il est à noter que celui-ci correspond à : Vainqueur A contre vainqueur B et Vainqueur C contre Vainqueur D.

A compter des demi-finales, les matchs sont à élimination directe. En cas de match nul à l'issue du temps réglementaire, elles seront départagées par une séance de tirs aux buts.

Remise des médailles

Pour chaque épreuve sportive sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un diplôme.

Ces cérémonies font partie intégrante de l'événement et se déroulent sur le site des compétitions. Normalement, la remise des médailles aura lieu avant les procédures de contrôle antidopage.

Lorsque cela sera possible, les cérémonies de remise des médailles se dérouleront le jour de l'épreuve. Pour celles se déroulant le lendemain, les athlètes seront informés de l'heure et du lieu où ils devront se présenter.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- > les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées, sur désignation du CJJF en accord avec le Président du CNJF et son service du protocole.
- > les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue, sur le podium face à la tribune officielle pendant que retentit l'hymne des Jeux.
- > le drapeau du vainqueur est hissé au mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central.
- > pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national de la délégation du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

Epreuves	OR	ARGENT	BRONZE
Equipe victorieuse du tournoi	25		
Equipe Ayant Perdu en finale du tournoi		25	
Equipe ayant gagné le match de la 3 ^{ème} place			25
TOTAL	25	25	25

Tableau des médailles

Les médailles seront remises aux équipes gagnantes en tenant compte de la composition ci-après par délégation :

- > Chef de délégation : 1
- > Joueurs : 20
- > Médecin : 1
- > Kinésithérapeute : 1
- > Entraîneur : 1
- > Arbitre : 1

Aspects techniques *relatifs à la compétition « Football »*

Règlements

Âges

Afin d'être éligibles à la compétition de football, les joueurs devront être âgés de moins de 20 ans au 1er janvier 2013 (règlement spécifique du football du dossier technique édité par le Comité International des Jeux de la Francophonie).

Inscriptions des équipes

Chaque équipe peut inscrire 20 joueurs. Les 20 joueurs pourront être inscrits sur la liste des joueurs du match (11 titulaires et 9 remplaçants). Un maximum de 3 des 9 remplaçants peut remplacer les titulaires à tout moment du match.

Durée

Lors des rencontres de poule du 1er Tour, chaque match durera 90 minutes, soit deux périodes de 45 minutes,

avec une pause n'excédant pas 15 minutes entre les deux périodes.

Chronométrage

Dans le stade, le temps de jeu sera indiqué durant le match par au moins une horloge qui sera arrêtée à la fin du temps réglementaire de chaque mi-temps, c'est-à-dire respectivement après 45 et 90 minutes. Cette prescription sera également appliquée dans le cas de prolongations (c'est-à-dire après les 15 minutes de chaque mi-temps).

Compensation du temps perdu

A la fin des deux périodes réglementaires (45 et 90 minutes), l'arbitre central indiquera au quatrième officiel, soit verbalement, soit par des gestes de la main, le nombre de minutes qu'il a décidé d'accorder pour compenser le temps perdu. Toute compensation pour le temps perdu sera indiquée sur les panneaux ou les tableaux électriques du quatrième Officiel.

Deuxième tour : tirs aux buts.

Dans le cas des demi-finales, du match pour la 3^{ème} place, et de la finale, suite d'un résultat nul à la fin de la durée réglementaire du match, il faudra procéder à l'épreuve des tirs aux buts afin de déterminer l'équipe gagnante. Les prescriptions définies par l'IFAB et publiées par la FIFA seront alors appliquées.

Réunion technique

La réunion technique aura lieu le **jeudi 5 septembre 2013 à 10h30 à l'UFR STAPS** (261, route de Grenoble - 06200 Nice). Chaque État ou gouvernement a droit à un maximum de deux représentants et, si nécessaire, à un interprète ou un attaché.

Arbitrage officiel

Un arbitre, deux arbitres assistants et un quatrième officiel seront désignés pour chaque match de la compétition. Ils doivent figurer sur la liste internationale de la FIFA en vigueur et seront désignés par les associations nationales des douze pays participant au tournoi.

Lors du 1^{er} tour, les arbitres assistants et quatrième officiels des matches doivent appartenir à une association nationale dont l'équipe ne se trouve pas dans le même groupe que celui des équipes en présence.

Lors du 2^{ème} tour, les arbitres, arbitres assistants et quatrième officiel des matches doivent appartenir à une association nationale différente des équipes présentes. Après chaque match, l'arbitre établira un rapport au moyen de la formule officielle de la FIFA. Il remettra le rapport immédiatement après le match au délégué technique de la FIFA.

Comité de discipline

Le comité de discipline prendra les décisions concernant des incidents et/ou des infractions à la discipline qui pourraient survenir pendant la compétition.

Les décisions prises par le comité de discipline seront fondées sur la liste des mesures disciplinaires établies par la FIFA et sur les comptes rendus écrits fournis par l'arbitre, le commissaire officiel. Le comité peut également consulter, s'il y a lieu, des enregistrements vidéo ou télédiffusés.

Ces derniers doivent servir de preuves, mais uniquement en ce qui concerne les aspects disciplinaires de l'incident en question. Ils ne doivent pas influencer la décision de l'arbitre concernant les faits liés au jeu proprement dit.

Le comité de discipline peut tenir des audiences personnelles pour décider des mesures à prendre.

Les décisions du comité de discipline sont irrévocables. Elles ne peuvent faire l'objet d'un appel si elles portent sur une mise en garde, sur des sanctions ou sur l'imposition d'une amende ou d'une suspension à l'encontre de joueurs ou d'Officiels relativement à un incident survenu pendant un match ou sur d'autres questions disciplinaires liées à la tenue des compétitions.

Comité d'appel

Le comité d'appel doit entendre les appels présentés au sujet des décisions prises par le comité de discipline qui ne sont pas irrévocables et exécutoires en vertu des présents règlements.

Les lignes directrices s'appliquant au comité d'appel sont définies dans les règlements visant le mandat et les procédures du comité d'appel de la FIFA. Dans ces règlements, on précise notamment les échéances à respecter et les frais qui doivent être payés.

Le comité d'appel doit prendre des décisions en se fondant sur les documents et autres preuves figurant dans le dossier du comité de discipline. Toutefois, il peut au besoin, prendre en considération toute autre preuve (enregistrements vidéo et télédiffusés, etc) lorsqu'il le juge pertinent.

Les décisions rendues par le comité d'appel sont irrévocables et exécutoires pour toutes les parties concernées. Le CIJF est l'instance suprême chargée de régler tous les litiges non couverts par les compétences des jurys internationaux.

Il peut-être saisi par :

- > Le représentant de la FIFA;
- > Le représentant du CNJF;
- > Le chef d'une des délégations.

Réclamations et appels

Les réclamations au sujet de l'admissibilité des joueurs qui participent à la compétition de football doivent être présentées par écrit au CIJF au moins deux semaines avant le début des compétitions.

Les réclamations concernant un incident survenu sur le terrain doivent être présentées oralement à l'arbitre par le capitaine de l'équipe concernée immédiatement après l'incident en question. De telles réclamations doivent être confirmées par écrit par le chef de la délégation auprès du

représentant du CIJF, et ce, au plus tard deux heures après le match, accompagné d'un versement de 100 euros. Aucune réclamation ne peut être présentée au sujet de décisions rendues par l'arbitre concernant les faits liés au déroulement d'un match. De telles décisions sont irrévocables.

Equipements *sportifs*

Tout équipement utilisé pour la compétition de football des VII^{èmes} Jeux de la Francophonie doit être conforme à la loi 4 des Lois du Jeu, promulguée par l'IFAB et publiée par la FIFA. Lors des matchs et des entraînements sur des terrains synthétiques, des crampons moulés sont obligatoires. Chaque délégation aura à sa disposition 20 ballons pour les entraînements et échauffements. Ces ballons seront retournés au CNJF après le dernier match de l'équipe et seront destinés à un but caritatif qui sera déterminé par le CNJF.

Habillement des participants

Les participants doivent porter l'uniforme officiel de leur délégation. L'habillement des participants utilisé pour la compétition de football des VII^{èmes} Jeux de la Francophonie doit être conforme à la loi 4 des Lois du Jeu, promulguées par l'IFAB et publiées par la FIFA.

Numérotation des uniformes:

Pendant les matchs, les joueurs doivent porter le numéro figurant sur la liste officielle des joueurs, en concordance avec le formulaire d'inscription.

Renseignements *médicaux*

Généralités

Des services médicaux seront disponibles durant toute la période sur les deux sites de compétition et sur les lieux d'entraînement. Tous les centres médicaux et équipes médicales seront en contact via téléphones portables et transmissions radio, tous les médecins et infirmières seront facilement identifiables grâce à leur uniforme.

Contrôles antidopage

Des contrôles antidopage sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

Examens médicaux

Tout athlète qui refuse de subir un contrôle de dopage ou un examen médical ou qui est reconnu coupable de dopage se verra retirer son accréditation et sera exclu des VII^{èmes} Jeux de la Francophonie.

Contact *du délégué technique FIFA*

Michel SABLON:

Adresse m@il: michel.sablon@skynet.be

Contacts *au CIJF*

Michel DERONZIER:

Adresse m@il: michel.deronzier@free.fr

Tél.: +33 (0)6 74 15 51 57

Zeina MINA: Adresse m@il: zeina_mina@hotmail.com

Tél.: +961 32 80 835

Contacts *au CNJF*

Philippe BENEDETTI:

Adresse m@il: philippe.benedetti@ville-nice.fr

Tél.: +33 (0)4 97 13 36 47

Eric BORGHINI: Adresse m@il: eborghini@aol.com

Tél.: +33 (0)6 17 33 49 36

Julien SASSI: Adresse m@il: julien.sassi@ville-nice.fr

Tél.: +33 (0)4 97 13 34 34

7^{èmes}

JEU DE LA FRANCO PHONIE

NICE - 7/15 SEPTEMBRE 2013

www.nice2013.fr

COMITE NATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

2, rue de la Préfecture
06364 Nice CEDEX 4
Tel : +33 4 97 13 57 00
Fax : +33 4 97 13 57 20
E-Mail : contact@nice2013.fr



